



COMMUNE DE WATTWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JANVIER 2018

Sous la présidence de Monsieur Maurice BUSCHE, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Elu du conseiller municipal	Présent	A donné procuration à :	Absent excusé
Maurice BUSCHE, Maire	x		
Jean-Pierre TALAMONA, Adjoint	x		
Stéphanie BLASER, Adjointe	x		
Christine MACCORIN, Adjointe	x		
Christian SARLIN, Adjoint	x		
Corine SOEHNLEN, Adjointe	x		
Noëlle TITTEL, CMD	x		
Pierre BARMES, CMD	x		
Raphaël SCHELLENBERGER, CMD	x		
Jean SCHOEPF	x		
Raymond SIEFFERT	x		
Monique FONTAINE	x		
Gaspard FERNANDES DE AZEVEDO	x		
Sylvie KORB	x		
Claudine WACH	x		
Muriel MORITZ		Stéphanie BLASER	
Bernadette BRENDER-HERT	x		
Olivier ROGEON	x		
Philippe ELSAESSER		Christian SARLIN	

Auditeurs : 8

Monsieur Maire ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, aux auditeurs ainsi qu'à la presse.

Ordre du jour :

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :
 - a. Désignation d'un secrétaire de séance
 - b. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2017
2. AFFAIRES GENERALES :
 - a. Désignation des membres du CCAS
 - b. Désignation des membres du CCCSPV
3. FINANCES:
 - a. BUDGET PRINCIPAL
 - I. Fixation des taux d'imposition des taxes locales

- II. Approbation du budget primitif 2018
 - b. BUDGET FORET
 - I. Prévisions forestières 2018
 - II. Approbation du Budget Primitif 2018
 - III. Approbation de l'état d'assiette 2019
- 4. RESSOURCES HUMAINES : reconduction de la prime de fin d'année du personnel communal
- 5. URBANISME/PATRIMOINE : acquisition de terrains
- 6. COMMUNICATIONS
 - a. Points de communication
 - b. Calendrier des prochains conseils municipaux

POINT 1 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Désignation d'un secrétaire de séance

Point présenté par M. le Maire

Mme Claudine WACH est désignée comme secrétaire de séance assistée par M. Ludovic MARINONI, Secrétaire Général.

b) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2017

Point présenté par M. le Maire

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : AFFAIRES GENERALES :

a) Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Point présenté par M. le Maire

Ainsi, en application des articles R.123.7 à R.123.9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, doit comprendre, en plus du maire qui en est le Président de droit, au maximum huit membres élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et huit membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans la commune, le nombre de membres élus devant impérativement être égal à celui des membres nommés.

Il convient d'élire 7 membres élus selon les dispositions indiquées ci-dessus :

Le scrutin a donné le résultat suivant :

Président : M. Maurice BUSCHE, Maire Président de droit

Mme Stéphanie BLASER, Adjointe	17 voix
M. Gaspard FERNANDES DE AZEVEDO, CM	17 voix
Mme Corine SOEHNLEN, Adjointe	17 voix
Mme Christine MACCORIN, Adjointe.	17 voix
Mme Noëlle TITTEL, C.M.D.	17 voix
Mme Bernadette BRENDER, CM.	17 voix
M. Olivier ROGEON, CM	17 voix

Deux abstentions : Christian SARLIN et Philippe ELSAESSER

Membres extérieurs : Elisabeth VERNIER, Denise BISSLER, Robert HANAUER, Laurent BUSCHEK, Sandrine RISACHER, Geneviève MENET

b) Désignation des membres du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Point présenté par M. le Maire

Par délibération en date du 19 décembre 2017, le conseil municipal a procédé à la désignation des membres du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

M. Philippe ELSAESSER ne peut faire partie des membres élus du comité, étant lui-même sapeur-pompier volontaire auprès du CPI local.

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération du 19 décembre 2017

Considérant que les représentants du corps sont au nombre de quatre, il y a lieu de désigner trois élus sachant que le maire, membre de droit en est le président.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne:
Christian SARLIN, Sylvie KORB, Pierre BARMES

POINT 3 : FINANCES :

a) Budget principal

i. Fixation des taux d'imposition des taxes locales

Point présenté par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que le budget primitif 2017 prévoit une somme de 250 000,- € (hors compensations liées aux exonérations et autres fonds particuliers de l'Etat) au titre des impositions nécessaires à mettre en recouvrement pour l'année 2018 et donne les informations sur l'évolution des bases d'imposition et les modalités de détermination des taxes locales.

Il rappelle les modifications fiscales introduites pour l'exercice 2015 dans le cadre de la mise en place d'un Pacte Financier et Fiscal afin de faire face à la baisse drastique des ressources financières des communes et de l'intercommunalité.

La communauté de communes a fortement augmenté ses taux d'imposition et reverse, par l'attribution de fonds de concours, une enveloppe à chaque commune-membre, qui représente environ 145 000 € pour Wattwiller.

Afin de limiter la hausse de la charge fiscale des propriétaires et habitants de la collectivité, le conseil municipal a décidé de réduire en 2015 ses taux de 2 points pour les deux taxes d'habitation et foncière sur le bâti et de 18 points sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après avoir fourni les explications sur les choix avancés par la Commission des Finances, les commissions réunies proposent de maintenir les taux d'imposition au niveau de l'année 2015 comme suit :

	Taux pratiqué en 2017	Variation proposée	Taux proposés 2018
Taxe d'habitation	4,94 %	-	4,94 %
Taxe foncière propriétés bâties	8,77 %	-	8,77 %
Taxe foncière propriétés non bâties	46,74 %	-	46,74 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité locale applicables pour l'année 2018

ii. Approbation du budget primitif 2018

Point présenté par M. le Maire

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée du projet de Budget Primitif 2018, analysé en séance de Commissions réunies du 15 janvier 2018 et qui s'établit comme suit :

DEPENSES TOTALES	2 022 700.00 €
FONCTIONNEMENT	1 148 300.00 €
Dépenses réelles	1 036 600.00 €
Versement à la section Investissement	111 700.00 €
INVESTISSEMENT	874 400.00 €
Dépenses réelles	694 400.00 €
RAR 2017	180 000.00€
RECETTES TOTALES	2 022 700.00 €
FONCTIONNEMENT	1 148 300.00 €
Recettes réelles	1 148 300.00 €
INVESTISSEMENT	874 400.00 €
Recettes réelles	455 500.00€
Excédent d'investissement antérieur	134 730.00 €
Excédent de fonctionnement antérieur	172 470.00€
Virement de la section Fonctionnement	111 700.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins une abstention : Sylvie KORB) approuve le Budget Primitif 2018 comme indiqué ci-dessus.

b) Budget forêt

i. Prévisions forestières 2018

Point présenté par M. le Maire

L'état de prévisions des coupes de bois pour 2018 proposé par l'Office National des Forêts prévoit un volume global de 3 087 m³ avec une recette brute escomptée de l'ordre de 106 000,- €. Il convient d'afficher une certaine prudence avec les chiffres annoncés et de prendre en considération le décalage entre le paiement des travaux d'exploitation et le règlement du bois par les acquéreurs qui peut occasionner un déséquilibre financier si les opérations sont effectuées en fin d'année.

Un report des recettes de 2017 sont à prévoir sur l'exercice 2018 pour environ 30 000€.

Au regard de ce qui précède il est proposé d'engager le programme sur la base des volumes de coupes proposée par l'ONF en prenant en compte les recettes effectives susceptibles d'être encaissées sur l'exercice à venir, le produit de la vente pour certaines parcelles entamées à l'automne étant répercuté sur l'exercice suivant.

Par conséquent, il en résulte la projection financière suivante :

1) Prévisions effectives des coupes

Recette prévisionnelle brute escomptée 2018	106 000.00€
Reste à réaliser 2017	30 000.00€
Recettes globales	136 000.00€

Frais d'exploitation – (frais de personnel et débardage)	70 000.00 €
Honoraires de l'O.N.F.	8 000.00 €
Autres frais	3 100.00€
Dépenses globales	81 100.00 €

Recette nette prévisible **54 900.00 €**

(Déduction à faire du déficit reporté de 35 000€ soit 19 900€ de recettes nettes)

2) Travaux d'entretien et de régénération en forêt

Les travaux d'entretien et de régénération proposés par l'O.N.F., auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre de l'office, s'élèvent à **17 164,00 € H.T.**

Il convient de préciser que ces indications chiffrées ne tiennent pas compte du produit de la chasse qui est intégré dans le budget général de la commune.

Il est précisé qu'un suivi particulier sera mené dans les prochains mois avec des informations qui seront transmises régulièrement par l'ONF quant à l'exploitation de la forêt.

Une sortie sur le terrain pourra être organisée en cours d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins 3 abstentions : Bernadette BRENDER-HERT, Olivier ROGEON, Gaspard FERNANDES DE AZEVEDO) approuve les prévisions forestières.

ii. Approbation du budget primitif 2018

Point présenté par M. le Maire

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée du projet de Budget Primitif 2018, analysé en séance de Commissions réunies du 15 janvier 2018 et qui s'établit comme suit :

DEPENSES TOTALES	154 370.00 €
FONCTIONNEMENT	140 000.00 €
Dépenses réelles	96 100.00 €
Déficit de fonctionnement reporté	35 191.00€
Versement à la section Investissement	8 709.00 €
INVESTISSEMENT	14 370.00 €
Dépenses réelles	14 370.00 €

RECETTES TOTALES	154 370.00 €
FONCTIONNEMENT	140 000.00 €
Recettes réelles	140 000.00 €
INVESTISSEMENT	14 370.00 €
Excédent d'investissement antérieur	5 661.00 €
Virement de la section Fonctionnement	8 709.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins 2 abstentions : Bernadette BRENDER-HERT, Olivier ROGEON) approuve le Budget Primitif 2018 comme indiqué ci-dessus.

iii. Approbation de l'état d'assiette 2019

Point présenté par M. le Maire

L'Office National des Forêts a présenté l'état d'assiette des coupes susceptibles de figurer sur l'état prévisionnel que le Conseil Municipal sera amené à approuver pour les coupes effectives qui seront réalisées en 2019 dans la forêt communale.

Cet état d'assiette permet de prévoir, dans le respect du plan d'aménagement forestier, les parcelles à marteler dans les groupes d'amélioration ainsi que les surfaces à régénérer avec les volumes prévisionnels respectifs.

Ainsi, les parcelles suivantes sont pressenties au titre de l'exercice 2019 : 1, 4, 15, 25, 26, 34, 36

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver ces propositions pour permettre aux techniciens forestiers de procéder aux opérations de martelage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (moins une abstention : Sylvie KORB), approuve l'état d'assiette des coupes pour l'année 2019 tel que proposé par l'O.N.F.

POINT 4 : RESSOURCES HUMAINES : reconduction de la prime de fin d'année du personnel communal

Point présenté par M. le Maire

La prime de fin d'année, résultant des dispositions de loi n° 84.53 du 26.1.1984 relative aux droits acquis collectivement, est versée à l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non-titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels, avec le traitement du mois de novembre ou avec le dernier traitement pour le personnel cessant ses fonctions en cours d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de la prime de fin d'année en faveur du personnel communal selon les dispositions actuellement en vigueur et charge le Maire de l'établissement des arrêtés portant attribution des primes respectives aux agents concernés pour l'année 2018.

POINT 5 : URBANISME/PATRIMOINE : acquisition de terrains

Point présenté par Jean-Pierre TALAMONA

Courant décembre 2017, un propriétaire a informé la municipalité, de son intention de mettre en vente les parcelles cadastrées ci-après :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie
7	58	MUEHLENGARTEN	3a78ca
7	62	MUEHLENGARTEN	5a96ca
7	70	MUEHLENGARTEN	2a47ca
44	163	RECHEN	1a66ca

Le prix de rétrocession a été fixé à 2000.00€.

VU la proposition faite par les héritiers des parcelles appartenant à Mme HUGEL

CONSIDERANT que l'acquisition de ces parcelles permettra de constituer une réserve foncière communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section 7 n° 58, 62 et 70 et section 44, n° 163 au prix de 2 000.00€**
- **Autorise le Maire ou son adjoint à l'urbanisme à signer l'acte de vente auprès de Maître SIFFERT**

POINT 6 : COMMUNICATIONS

a) Décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

En matière de droit de préemption :

La Commune n'a pu se prononcer sur les dernières ventes, à la vue de l'application du Règlement National d'Urbanisme, depuis le 27 mars 2017, qui ne prévoit pas de droit de préemption urbain.

En matière de circulation et de stationnement :

- Le **18 janvier 2018** : Circulation et stationnement – Rue de Berrwiller

b) Calendrier des prochains conseils municipaux pour l'année 2018 :

Lundi 26 mars 2018 à 20h00
Lundi 18 juin 2018 à 20h00
Lundi 24 septembre 2018 à 20h00
Lundi 12 novembre 2018 à 20h00
Lundi 17 décembre 2018 à 20h00

Suspension de séance à 21h05 afin de laisser la parole aux auditeurs.
Reprise et clôture de la séance à 21h10.

Le Secrétaire de séance
Claudine WACH

Le Maire
Maurice BUSCHE